



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 13 février 2025 - 18H30
Salle communale- Saint Désirat

Délibération n°CC_2025_013
Assemblées - Compte-rendu des délibérations prises en vertu de la
délégation de pouvoirs au Bureau communautaire - Séance du 30 janvier
2025

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Madame Martine OLLIVIER

Étaient présents :

Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à René SABATIER, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nathalie CLEMENT donne pouvoir à Christophe DELORD, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Sylvette DAVID donne pouvoir à Pierre GUIRONNET, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Martine OLLIVIER

Absents ou excusés :

Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Christian FOREL, Mohamed GUENNIF, Catherine MOINE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire exercés par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion de l'organe délibérant.

Les délibérations suivantes ont été examinées lors de cette séance :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
CC_2025_001	Tarifs 2025 location des salles de l'espace Jean Monnet (EJM)	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_002	Sports - Approbation et autorisation de signature de la convention d'utilisation du gymnase de La Lombardière avec la Commune de Davézieux	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_003	Sports - Renouvellement et approbation de la convention d'utilisation du gymnase Rives de Faya avec la commune d'Annonay	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_004	Habitat - Aide à la réalisation de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU cœur de ville historique, Cance, Tournon d'Annonay - Attribution d'une subvention à un propriétaire occupant	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_005	Via Fluvia - Acquisition des parcelles de terrain cadastrées AC 373, AL 280 et ZA 61 auprès de la commune de Saint-Désirat	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_006	Espace naturel sensible Cance et Ay - Approbation du programme d'actions pour l'année 2025	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_007	Assainissement collectif et assainissement non collectif - Grilles tarifaires	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_008	Assainissement collectif - Mise à jour du modèle de convention de déversement des eaux usées non domestiques	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_009	Eau potable - Complément à la délibération n°2024-174 du bureau communautaire du 28 novembre 2024 fixant les redevances eau potable	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_010	Demande de subventions - Financement des projets intercommunaux d'investissement 2025 par l'Etat au titre de la DETR / DSIL / DSEC	Approuvée à l'unanimité
CC_2025_011	Ressources humaines - Modification du tableau des emplois	Approuvée à l'unanimité

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 30 janvier 2025.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes, et le **CHARGE** d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 février 2025

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.